

AVIS PUBLIC

MODIFICATION À L'AVIS PUBLIC CONCERNANT LE LIEU DE LA SÉANCE

La population est avisée que le conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest prévue le **mercredi 23 septembre 2020 à 18 h 30**, sera tenue à **huis clos** et non à la salle du conseil.

Donné à Lévis, le 15 septembre 2020

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service

CONSULTATION ÉCRITE

Propriété sise au 1339, rue de la Misaine (lot 5 505 011) secteur Saint-Nicolas

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 23 septembre 2020, à 18 h 30**, ~~à la salle du conseil d'arrondissement située au 1325, rue de Saint-Denis, Lévis~~, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Permettre un logement additionnel au sous-sol, au rez-de-chaussée et à l'étage de l'habitation unifamiliale isolée.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande d'usage conditionnel aura lieu du **8 septembre 2020 au 22 septembre 2020**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande d'usage conditionnel et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 8 septembre 2020

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service



Demande :

La demande vise à permettre au 1339, rue de la Misaine, secteur Saint-Nicolas, lot 5 505 011, un logement additionnel au sous-sol, au rez-de-chaussée et à l'étage de l'habitation unifamiliale isolée.

Informations pour analyse :

Localisation :	Précision (autre) :	1 côté de l'habitation en construction / sous-sol, rez-de-chaussée et étage
Accès :	Façade	
Nombre de pièces :	_____	6 pièces plus le sous-sol
Stationnement :	Existant :	_____
	Projeté :	6 cases
Aménagement paysager :	<p>Nombre minimum d'arbres requis au zonage : 19, dont 9 en cour avant ou avant secondaire.</p> <p>Existant : 43 arbres existants (feuillus) / Limite arrière du terrain.</p> <p>Projeté : 10 arbres feuillus et une haie de cèdres</p>	
Rénovation :	S.O	
Autres informations :	<p>Habitation unifamiliale isolée en construction, le permis pour la construction a été émis le 14 août dernier. Le logement additionnel sera à l'usage des parents.</p> <p>Revêtement extérieur: canexel gris, pierres dans les tons de gris dégradés, porte grise foncée, fenêtres noires.</p>	



